



Organisé par la direction des Archives diplomatiques
avec le soutien des rectorats de Nantes et Créteil

Fiche pratique Île de France

Inscriptions jusqu'au 7 novembre 2022

Remise des productions jusqu'au 13 mars 2023

Annnonce de la sélection des finalistes le 24 mars 2023

Finale la journée du 25 mai 2022

Consigne générale

→ « Fin mars 1792, les représentants à Paris de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la Prusse se réunissent pour envisager l'évolution de leurs relations avec la France, alors que les partisans de la guerre contre l'Autriche pèsent de plus en plus à l'Assemblée nationale et au gouvernement.

Vous imaginez et mettez en scène la conversation informelle des trois diplomates (M. le Comte Gower-Sutherland, ambassadeur extraordinaire de sa Majesté Britannique, M. Zigeuner Blumendorf, chargé d'affaires de sa Majesté le roi de Hongrie et de Bohême et M. le comte von der Goltz, envoyé extraordinaire du roi de Prusse, qui expriment leur point de vue sur les derniers développements de la Révolution et sur l'attitude de leurs États face à la France et à la guerre qui vient. »

Collèges

→ Les élèves des collèges peuvent choisir d'incarner les trois diplomates ou seulement deux des diplomates.

Lycées d'enseignement général et technologique

Lycées professionnels

→ Les élèves des lycées doivent impérativement incarner les trois diplomates.

Les discours, en français seul et le cas échéant en anglais également, doivent contenir entre **5000 et 10 000 caractères** et doivent avoir une durée d'environ **5 minutes à l'oral**. **Une fiche sera adressée aux groupes inscrits pour les règles de forme à respecter pour le discours écrit.**

Règlement

Le concours jeunes ambassadeurs / jeunes ambassadrices s'adresse aux collégiens et lycéens des filières générale, technologique et professionnelle. Créé au centre des Archives diplomatiques de Nantes, le concours a été adapté et proposé aux établissements d'Ile de France depuis la Rentrée 2019 par le centre des Archives diplomatiques de La Courneuve.

Projet porté par la direction des Archives du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en étroite partenariat avec le Rectorat de l'académie de Créteil, le concours s'insère dans l'offre pédagogique que le centre des Archives diplomatiques de La Courneuve propose aux établissements durant toute l'année scolaire. Le thème retenu pour chaque édition du concours s'inscrit dans les programmes d'histoire et géographie suivis par les professeurs de collèges et lycées.

Objectifs pédagogiques

- Développer les pratiques pédagogiques pluridisciplinaires
- S'entraîner à la prise de parole en public
- Acquérir des compétences transversales
- Les disciplines suivantes peuvent être impliquées :

Histoire : mettre une situation historique en perspective en s'appuyant notamment sur le dossier proposé aux participants, élaborer un discours s'appuyant sur des faits historiques précis et respectant le contexte historique.

Lettres : éloquence, théâtre, argumentation, plaidoirie.

Langues vivantes : le discours de l'ambassadeur, selon le pays choisi, peut se faire dans sa langue nationale avec une traduction en français qui sera noté par le pré-jury pour la sélection des travaux pouvant concourir en finale. Le discours prononcé à l'oral au cours de la finale sera en français. Quelques interactions dans la langue nationale du diplomate représenté sont autorisées.

Niveaux concernés

- Le concours est ouvert à tous les élèves de la 3^{ème} à la terminale générale et professionnelle.

Déroulement du concours

→ Inscriptions

Les enseignants inscrivent leur classe par messagerie (lecture.archives@diplomatie.gouv.fr) en précisant : le nombre d'élèves participants ; le nombre de groupes ; le professeur référent et la matière enseignée par celui-ci. Seuls les travaux de groupes sont acceptés (de 2 à 5 élèves).

→ Étape 1 : travail préalable en classe ou en autonomie

L'enseignant constitue des groupes de deux à cinq élèves, qui travaillent à partir des sources proposées dans le dossier documentaire en ligne. Les élèves sont invités également à mener des recherches complémentaires.

Les groupes inscrits au concours peuvent participer aux ateliers de préparation proposés au centre des Archives à La Courneuve. Ces ateliers de deux heures ont lieu le jeudi de novembre à mars (hors vacances scolaires) sur le site du centre des archives diplomatiques de La Courneuve sur inscription.

→ Étape 2 : rédaction du discours

Pour chaque édition, le thème du concours est choisi en relation avec le programme scolaire les archives conservées par les centres des Archives diplomatiques de la Courneuve et de Nantes. Le discours est attendu en français avec un nombre de caractères compris entre 5 000 et 10 000. Un maximum de 3 discours sera accepté pour chaque classe.

→ Étape 3 : Remise des travaux

L'enseignant envoie les textes, du ou des groupes avant la date limite fixée à l'adresse suivante : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr en respectant les consignes de forme qui lui auront été communiquées à l'inscription.

→ Étape 4 : remise des productions

Les travaux envoyés par les professeurs sont lus par un binôme du pré-jury composé d'archivistes des Archives diplomatiques, d'historiens, d'enseignants et éventuellement de diplomates. Les membres du pré-jury évaluent chaque écrit qui lui est attribué selon une grille d'évaluation qui porte sur le respect des consignes données, le niveau de langue, la grammaire et l'orthographe, la qualité rédactionnelle notamment les recherches effectuées et la bonne compréhension de la problématique posée. Les 5 travaux qui ont reçu les meilleures évaluations sont retenus pour participer à la finale. Les travaux ayant reçu une note inférieure à 10/20 ne sont pas retenus.

→ Finale (avril/mai)

Les groupes finalistes se produisent devant un jury composé de diplomates, d'historiens, d'enseignants représentants du Rectorat de Créteil. Les discours sont prononcés en français et d'une durée d'environ 5 minutes. Les groupes finalistes peuvent bénéficier s'ils le souhaitent d'une préparation de 2 heures avec une comédienne de la troupe de théâtre « Les enfants du Paradis » (La Courneuve, théâtre La Comète).

A l'issue de la présentation des discours et après délibération de ses membres, le jury désigne les lauréats dans chaque catégorie (collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels).

→ Remise de prix (mai/juin)

Les groupes classés premier, deuxième et troisième dans chaque catégorie reçoivent des prix. La nature des prix, la date et le lieu pour la remise des prix seront indiqués aux lauréats à l'annonce des résultats.

Aide à la préparation du concours

→ Préparation au concours :

Le Centre des Archives diplomatiques et son professeur relai proposent des ateliers de préparations pour contextualiser et familiariser les élèves au travail attendu pour le concours. Les ateliers ont lieu au centre des Archives diplomatiques à La Courneuve tous les jeudis entre novembre et mars. De manière exceptionnelle, les ateliers peuvent avoir lieu peuvent se faire par téléconférence.

→ Préparation de la finale :

Pour les élèves des groupes finalistes, Le centre des Archives propose des séances de préparation pour l'oral de la finale avec une compagnie de théâtre, située à La Courneuve. Les inscriptions à ces ateliers se feront à cette adresse : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr.

Conseils

Rédaction du discours

→ Le pré-jury est attentif, pour la sélection des groupes qui accéderont à la finale, aux qualités de fond et de forme des textes proposés par les élèves. La cohérence historique, l'effort d'exploitation et d'analyse des documents du dossier d'archives, les apports d'informations et d'arguments prennent une part importante dans l'évaluation des textes. La qualité littéraire et rhétorique, la logique de l'argumentation et la force de conviction sont tout aussi importantes. Le choix d'un locuteur autre que ceux proposés dans la consigne entraîne l'élimination d'office.

Extrait du rapport du jury 2019-2020

- 1- Les critères liés à la situation d'énonciation sont déterminants. Il faut préciser qui parle, à qui et à quelle date afin que les correcteurs puissent vérifier que les consignes ont été bien respectées. Le nom du locuteur doit être correctement orthographié. Le locuteur ne peut pas être placé dans des fonctions qu'il n'exerçait pas à la date du discours.
- 2- Il faut préciser dans le discours s'il y a des changements d'énonciateurs (mettre des didascalies en italique et préciser la fonction du locuteur).
- 3- Veiller à éviter les anachronismes, qu'il s'agisse du vocabulaire employé ou des concepts et idées développés. Il s'agit ici d'incarner le point de vue d'un diplomate non pas au XXI^e siècle de l'époque concerné.
- 4- La longueur des discours doit permettre une oralisation confortable. Un discours d'environ une page correspond à la durée maximale autorisée de **5 minutes**. Toutefois, le discours ne devrait pas être trop court, pour permettre une bonne utilisation du dossier documentaire.
- 5- La force de conviction et les qualités littéraires sont importantes : un ambassadeur tente de convaincre son auditoire en utilisant des procédés littéraires, même discrets, une langue recherchée et claire, sans être ampoulée ou familière.
- 6- Sans être exhaustif, on veillera à utiliser les documents fournis et/ou les recherches effectuées en cours pour la construction du discours, avec quelques éléments précis et bien choisis.
- 7- Un ambassadeur ayant des qualités diplomatiques, les discours trop belliqueux ne correspondent pas aux attentes.
- 8- La réécriture du Traité ne correspond pas à la réalité historique : le discours n'est pas qu'une fiction. Il faut partir du principe qu'il aurait pu être prononcé en prenant en compte le contexte historique.
- 9- On proscrit les néologismes et l'on veillera à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

Prononciation du discours et mise en scène en Finale

→ Les groupes sélectionnés pour la finale prononcent et mettent en scène le discours tel qu'il a été soumis au jury, sans coupe ni addition. Le partage de la parole et la mise en scène sont libres, mais il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre : on évitera donc les effets trop appuyés, qui ne correspondent pas à l'exercice diplomatique. Il n'est pas nécessaire d'apprendre le texte par cœur : les candidats pourront utiliser le texte imprimé, mais il ne faut pas que l'exercice ne devienne une simple lecture.

Le jury est particulièrement sensible à la fluidité, à l'intelligibilité du discours, et à l'articulation. On veillera à ce que la diction ne soit pas trop rapide, à trouver la bonne intonation, à parler assez fort et à utiliser le micro. Le temps imparti (5 minutes au maximum) devra être respecté. Le jury appréciera aussi la force de conviction des candidats, la crédibilité de leur propos, leur capacité à habiter la fonction diplomatique, ainsi qu'une bonne répartition de la prise de parole dans le groupe.